

Le massacre des éléphants en Afrique



(1) En Afrique, les éléphants disparaissent partout ou presque. Le nombre d'éléphants vivant dans les savanes du continent a chuté de 30%
5 entre 2007 et 2014, selon le plus grand recensement jamais effectué, rendu public en septembre de l'an dernier. Et ce déclin s'accélère, pour atteindre désormais un taux de 8%
10 par an. En cause dans ce massacre : la destruction et la fragmentation de leurs habitats naturels devant l'extension des villages, des activités agricoles et de l'élevage. Mais la principale raison de la mort des éléphants réside dans le braconnage. Chaque
15 année, 20 000 d'entre eux sont tués illégalement en Afrique. S'ils ne sont pas chassés pour de prétendues
20 vertus médicinales, comme celles qui stimulent le trafic de cornes de rhinocéros, ils sont convoités pour l'ivoire de leurs défenses qui sert à fabriquer des bijoux ou des objets d'art,
25 essentiellement par les classes

moyennes émergentes d'Asie, et particulièrement de Chine.

(2) Le commerce international de l'ivoire d'éléphant a pourtant été
30 interdit en 1989 par les Nations Unies. Mais ces dernières années, certains pays africains ont été autorisés à vendre aux enchères leurs stocks, entraînant la mise en
35 place d'un vaste trafic géré par des réseaux criminels. « Toute existence de marché légal offre une possibilité de blanchir l'ivoire illégal, en plus de contribuer à alimenter la demande »,
40 juge Céline Sissler-Bienvenu, du Fonds international pour la protection des animaux. Le commerce illicite de l'ivoire a triplé depuis 1998, favorisé par le développement d'Internet.
45 (3) En décembre de l'an dernier, l'annonce par la Chine de l'interdiction de tout commerce et travail de ce matériau d'ici à la fin de l'année a fait souffler un vent
50 d'espoir. Sur le marché noir, le cours de l'ivoire a chuté de 2000 dollars

(1700 euros) le kilo il y a quelques
mois à 700 dollars aujourd'hui. Le
nombre d'objets vendus sur le
55 territoire chinois de manière légale et
illégal est en baisse, selon une
enquête réalisée en avril et mai par
les ONG Traffic et WWF dans des
centaines de points de vente et
60 publiée le 11 août. Entre janvier et

avril, les enquêteurs ont observé une
diminution de 29% des nouvelles
annonces pour des objets en ivoire
par rapport à 2016. Mais, notent-ils,
65 le commerce illégal a été transféré
vers des villes de second rang, où la
loi est appliquée de manière moins
stricte.

*d'après Le Monde
du 22 août 2017*